

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité d'Albanel, que :

Le 9 mars 2026 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 341, rue de l'Église.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure de Pierre-Luc Marceau, concernant la hauteur d'une future clôture au 125 rue Théberge.

L'acceptation de la demande de M. Pierre-Luc Marceau aurait pour effet d'autoriser l'installation d'une clôture de 1,83 mètre en cour avant donnant sur l'avenue Lavoie, alors que le règlement de zonage no 11-158 en vigueur depuis le 28 septembre 2011, exige une hauteur maximale de 1 mètre en cour avant.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

DONNÉ À ALBANEL EN CE DEUXIÈME JOUR DE FÉVRIER 2026

Daniel Painchaud, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Daniel Painchaud, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, le deuxième jour du mois de février 2026, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois de février 2026.

Greffière-trésorière